

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Loïc BARTHET, Julien LAURENT.

Absente Excusée : Madame Elisabeth CAUSSIDERY.
Procuration de Mme Elisabeth CAUSSIDERY à Mme Brigitte PRÊTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel FRANCHINI.

1/ Approbation du Compte Rendu du 01 Août 2022

Le Procès-verbal du 01 Août 2022 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ FSL / FAAD

Comme tous les ans, nous recevons le courrier du Département pour savoir si nous voulons continuer de cotiser à la contribution FSL / FAAD.

La cotisation FSL (Fond de Solidarité pour le Logement) s'élève à 0.61 € par habitant.

Le FAAD (Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté) s'élève à 0.30 € par habitant.

Après discussion, comme les années précédentes, le conseil municipal décide à l'unanimité, soit 11 voix pour, de reconduire la cotisation au FSL uniquement.

3/ Contrat groupe d'assurance

Pour le personnel, nous adhérons à un contrat groupe d'assurance avec le centre de gestion du Doubs.

Notre contrat s'arrête au 31.12.2022. Nous sommes informés que suite à la procédure de mise en concurrence, le centre de gestion a sélectionné le contrat groupe proposé par Sofaxis (courtier) / CNP (assureur) pour la période 2023-2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat pour 4 ans sous les mêmes conditions.

4/ Taxe d'Aménagement

Les communes délibèrent sur un taux de la taxe d'aménagement, nous il est à 2 % et restera inchangé pour 2023.

La loi des finances pour 2022, Article 109, à modifier les modalités de partage de la TA entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre, il faudrait qu'on reverse la TA à l'EPCI. Lors du conseil communautaire du mardi 20.09.2022, il a été décidé et délibéré, que l'EPCI ne souhaite pas récupérer la TA des communes donc, un taux de 0% a été voté à l'unanimité. Toutes les communes

doivent délibérer en concordance avec l'EPCI. Le conseil municipal par vote à main levée, soit 11 voix pour, sur le taux à 0%.

5/ Travaux Annexes

Le magasin de la fromagerie ayant déménagé dans ces nouveaux locaux, nous pouvons commencer les travaux pour la réhabilitation de la surface que nous récupérons.

À ce jour, nous avons reçu un seul devis de l'entreprise SARL Rousselet Père & Fils, pour les travaux de maçonnerie. Ce devis s'élève à la somme de 31 416.60 € TTC, cet investissement est prévu au budget communal 2022. Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité., soit 11 voix pour.

Mme le Maire attend très prochainement des devis pour la suite de ces travaux.

6/ Ecole Primaire

Suite à un courrier reçu de la part de Mme Populaire (directrice de notre RPI) et de l'ensemble des enseignants, une réflexion se fait pour un projet de construction d'une école primaire de 8 classes sur Métabief. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les responsables des 5 communes, la dernière datant de fin Août, où 2 devis de maître d'œuvre pour une étude de faisabilité nous est proposé. Devant l'importance de ce dossier, nous avons fait une réunion de travail et au conseil de ce jour, majoritairement nous ne sommes pas d'accord de lancer cette étude. Aux vues de toutes les remarques que nous faisons et qui pour nous sont importantes (création de huit classes ? l'emplacement, l'achat du terrain ? circulation des bus et des parents ? et fermeture de l'école de St Antoine ? etc...).

Un vote sans suis avec 2 voix pour, 1 abstention et 8 voix contre. Notre délibération sera adressée aux autres communes du RPI, pour les informer de notre décision.

7/ Lotissement « La Fabrique »

Madame le Maire nous informe que le bornage du futur lotissement « La Fabrique » a été réalisé par notre géomètre Mr Thomas PETITE en date du 14 Septembre 2022.

Suite à ce bornage, nous avons reçu le plan provisoire d'aménagement du lotissement concernant la voirie, les réseaux, les stationnements et le découpage des 6 futurs lots. Nous achetons 5570 m² dont 433 m² non constructible, à la vente pour les 6 lots, il y aura 3711 m², la différence étant la voirie.

Le Conseil Municipal a étudié ce plan, l'ensemble des propositions faites convient à tout le monde.

Le Conseil Municipal valide ce plan provisoire à l'unanimité, par vote à main levée, soit 11 voix pour, autorise Madame le Maire à déposer le permis d'aménager et à signer tous les documents s'y rapportant.

8/ Energie / Devis S.I.E.L.

Au vu de coût de l'électricité, l'Etat demande à tout le monde et aux collectivités de montrer le bon exemple, Mme le Maire et l'adjoint responsable ont rencontré le technicien du SIEL, pour faire le point sur l'ancien éclairage public.

Madame le Maire explique au conseil le devis du SIEL, pour installer des modules de baisse de puissance, pour un montant de 17 818.56 € TTC, à planifier sur le budget 2023 car les travaux ne pourront pas se faire d'ici la fin de l'année.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité, par vote à main levée, soit 11 voix pour.

9/ Questions diverses

- Mme le Maire nous fait part d'une action pour créer un verger partagé dans le talus entre la rue du Fort et du Bourbouillon, par des citoyens de Saint-Antoine.
Des piquets ont été planter afin de voir la future plantation, nous attendons le devis des pépinières Duschênes, en espérant pouvoir faire la totalité du projet cette année. Le choix se porte sur pommiers, poiriers, néfliers, cerisiers, cognassiers, pruniers, noisetiers, amélanchiers, petits fruits, sureaux, groseilles, cassis et framboises.
- Nous avons reçu un mail d'administré, pour nous signaler la problématique de la circulation sur la RD qui coupe notre village en 2 ainsi qu'au sein de notre village et du non-respect du code de la route. Nous sommes tous touchés par ce phénomène qui grandit, Mme le Maire va demander à la Gendarmerie de faire davantage de contrôles sur cette route et un conseiller prend en charge ce dossier et va se rapprocher des responsables du Département.
- Des remarques nous sont faites par-rapport à l'abri qui est sur le terrain de jeu (mégots, verres cassés, etc...) si notre jeunesse n'est pas plus responsable, cet abri est appelé à être enlevé.
- On nous demande d'avoir une réflexion, pour apporter une aide financière aux enfants de notre commune, qui pratiquent un sport ou de la culture. Nous allons y réfléchir et travailler sur ce nouveau dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.